

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ET SUPERIEUR

DIRECTION GENERALE DE
L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL ET
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

(/) JOINT N° /MSE/DGAS-DPA-SP-P3.
portant titularisation et nomination des
professeurs de Lycée Stagiaires des cadres
de la catégorie A hiérarchie I des services
sociaux (Enseignement) de la République Popu-
laire du Congo au titre de l'année 1980

LE PREMIER MINISTRE

(/ I S A S :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979,

(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret 62/130/EP du 9/5/1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/EP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret 62/197/EP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

(/u le décret 62/196/EP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la Catégorie A;

(/u le décret 64/165/EP du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo;

(/u le décret 65.170/EP du 25.6.1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires;

(/u le décret n° 63/61/EP du 26-3-63 fixant les conditions de la formation des stagiaires probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8;

(/u le décret n° 67/307/AJT-DGT du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret 64/165/EP du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;

(/u le décret n° 84/856 du 8/3/1984 portant nomination du Premier Ministre;

(/u le décret 84/858 du 13.6.84 portant nomination des Membres du Gouvernement;

(/u le décret 84/860 du 20.08.84 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement;

(/u le procès-verbal de la commission administrative paritaire en date du 23 Juillet 1984;

(/u l'ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la constitution du 8 juillet 199

SECRET

